



L'un des colocataires refuse de me donner les documents obligatoires

Par **Wass08**, le **01/06/2020** à **02:51**

Bonjour,

Je loue un T3 en colocation. L'un des colocataires refuse de me fournir les documents obligatoires : carte identité, fiches de salaire, etc., bail signé le 04/03/20. A ce jour, il ne m'a toujours pas donné les documents malgré mes relances par SMS. Le logement était meublé, il a vidé l'appartement et me réclame de le remeubler sans quoi il ne me fournira aucun document. Le 2ème colocataire est témoin et victime de tout cela, il peut attester mes dires ayant, lui aussi, signé le même bail de meublé.

Comment faire pour avoir les documents et où sont passés les meubles. Je souhaite le poursuivre et qu'il quitte mon logement, malheureusement il a signé un bail de 3 ans, cette personne est malveillante et cherche les problèmes.

Merci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **01/06/2020** à **06:49**

Bonjour,

A la première lecture de votre message on suppose que vous êtes l'un des colocataires mais à la relecture, on suppose que vous êtes le propriétaire bailleur. Qu'en est-il exactement ?

Par **Wass08**, le **01/06/2020 à 06:58**

Non je suis le propriétaire

Par **Wass08**, le **01/06/2020 à 07:08**

Se monsieur avait pour but de virer le 1er colocataire pour récupérer mon logement et le mettre en sous location et de stocker de la marchandise mais ses plans ne se sont pas dérouler comme prévu il a donc refuser de me fournir les documents et a vider l appartement pour que le colocataire quitte le logement dans un sms ou je lui réclame pour la 3ème fois les documents il me menace et me dit qu'il me les fourniras quand je meublerai l appartement je lui est demandé ou était les meubles ??? Qu'il a signé un bail de colocation meublé avec état des lieux et inventaire du mobilier il est complètement fou j ai malheureusement fait des bails de 3 ans et je n est même pas l'identité confirmé de se monsieur par ailleurs hier il a changé les serrures de la porte et de la boîte aux lettres sans raison j avais assuré l appartement pour le compte des locataire il a assuré a sont nom seul le logement alors qu'il sont 2 il parle de me poursuivre et constitue un dossier avec un avocat c est le colocataire qui la entendu je pense vraiment être tomber ds un piège et que cette personne a l habitude de tout cela que faire

Par **morobar**, le **01/06/2020 à 09:03**

Bonjour,

Il serait temps de finir de faire des bêtises, comme signer la bail sans vérifier quoique ce soit....

Direct: un avocat et lui confier le dossier .

* Mais l'absence des documents demandés n'est pas un motif d'annulation du bail.

* Mais le changement des serrures n'est pas une faute, c'est même conseillé aux locataires.

Par **Lag0**, le **01/06/2020 à 09:39**

Bonjour,

Pourquoi faire des baux de 3 ans pour une location meublée ? L'avantage du meublé pour le bailleur est justement de pouvoir faire des baux plus courts (un an) et donc de pouvoir donner congé à ses locataire tous les ans...

Par **Wass08**, le **01/06/2020** à **13:43**

Et concernant le fait qu'il a vidé le logement de tous les meubles que faire ???